l'express L'Expansion

Intermarché arrêtera la pêche en eau profonde d'ici 2025: "un miracle"

29 Mars 2016

Le chalutage de grands fonds est contesté par plusieurs ONG, personnalités et responsables scientifiques. Cette pêche au chalut peu sélective est accusée de menacer certaines espèces et de détruire l'habitat marin en eaux profondes.

JEAN-SEBASTIEN EVRARD / AFP

La Scapêche, premier armateur français de pêche fraîche et filiale d'Intermarché, va se "désengager progressivement du chalutage en eau profonde" pour arrêter toute activité de ce type d'ici 2025. En échange, il compte notamment "obtenir de nouveaux droits de pêche". L'ONG Bloom se félicite.

C'est une première victoire pour les écologistes opposés à la pêche en eau profonde. La Scapêche, premier armement français de pêche fraîche, va arrêter d'ici à 2025 cette activité accusée de menacer certaines espèces et de détruire l'habitat marin, a annoncé mardi Agromousquetaires, le pôle agroalimentaire du groupement des Mousquetaires, maison mère d'Intermarché, dans un communiqué.

Logo des Mousquetaires, maison mère d'Intermarché

afp.com/PASCAL GUYOT

"Le consommateur recherche un poisson de qualité à prix compétitif toute l'année, mais il est aussi de plus en plus sensible à une consommation responsable", indique Didier Duhaupand, président d'Agromousquetaires, dont la filière Mer compte investir 50 millions d'euros dans ce plan "pêche durable 2025". L'arrêt de la pêche et de la commercialisation des espèces de grands fonds, comme le sabre, le grenadier de roche ou la lingue bleue, "sera progressif sur cette période, avec l'objectif d'un arrêt complet en 2025", assure le communiqué.

"Un signal très fort au secteur de la pêche"

"Le miracle s'est produit", s'est félicitée Claire Nouvian, la présidente de BLOOM, principale ONG française impliquée dans la lutte contre la pêche en eau profonde, contactée par L'Express. "L'annonce de la fin de la pêche en eau profonde et l'arrêt de la commercialisation des espèces concernées est très, très encourageante, souligne-t-elle, rappelant que le plan d'Intermarché a été élaboré avec BLOOM via le cabinet de développement durable Deloitte Développement Durable.

"C'est une décision majeure et de nature à donner un signal très fort au secteur de la pêche", ajoute Claire Nouvian, d'autant que cette nouvelle logique industrielle est "un vrai changement de cap", souligne celle qui s'est jusqu'ici toujours montrée féroce envers Intermarché. "C'est une très bonne nouvelle pour les océans profonds et cela prouve aussi si les marques prennent au sérieux leurs engagements sociétal et industriel-, on peut y arriver". Sans oublier la mobilisation citoyenne: la pétition contre la pêche en eau profonde lancée par Bloom avait recueillie 895 495 signatures.

De nouveaux droits de pêche

Pour atteindre cet objectif, la Scapêche compte "obtenir de nouveaux droits de pêche sur d'autres espèces: lieu noir, églefin, cabillaud, lotte ou encore merlu", ainsi que "réaliser des investissements dans de nouveaux armements", précise de son côté Intermarché dans son communiqué. Ce plan sera mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, assure Agromousquetaires, citant les ONG, l'interprofession, l'administration des pêches, les scientifiques et les institutionnels. "Ça devrait marcher", estime la présidente de Bloom, qui appelle les politiques à encadrer la pêche, "en suivant

l'avis et les analyses des scientifiques" et "en autorisant par exemple la pêche un jour sur deux pendant une période donnée" pour "laisser grossir la biomasse, faible actuellement".

Sur le volet social, la totalité des emplois de l'armement seront conservés. La Scapêche emploie 240 marins et une trentaine de personnes à terre. Avec 23 navires, dont 15 chalutiers, l'armement a débarqué en 2015 près de 15 500 tonnes de poisson pour une valeur de 43,4 millions d'euros à la première vente. Les poissons d'eau profonde ne pesaient plus que 16% en 2015 dans son activité, contre 41% il y a dix ans.

La question bientôt (ré)abordée à Bruxelles

La Scapêche s'était engagée début 2014 -après avoir négocié avec Bloom- à arrêter début 2015 le chalutage au-delà de 800 mètres, une décision saluée par les ONG, qui souhaitent cependant aller au-delà de cette limite en raison de la vulnérabilité des espèces et des milieux océaniques. La Scapêche est le seul armement en Europe à appliquer cette mesure sans qu'il existe encore de contraintes réglementaires.

La Commission européenne avait proposé en 2013 l'interdiction du chalutage profond, mais celle-ci n'a pas abouti, les eurodéputés s'étant contentés d'encadrer ce type de pêche. Le Conseil des ministres européens avait néanmoins "adopté l'interdiction du chalutage en eaux profondes le 6 novembre 2015, donnant ainsi un signal très fort au parlement", rappelle Claire Nouvian. Et de nouvelles négociations sur cette question devraient reprendre le 25 avril 2016 à Bruxelles.

En France, l'Assemblée nationale et le Sénat ont tour à tour rejeté ou abandonné en mars des amendements interdisant le chalutage en eau profonde.